**Programme CY- Erasmus +**

****

*Dans le cadre du programme Erasmus+, CYU bénéficie de fonds destinés au financement de mobilités de personnels d'une durée de* ***2 jours à 2 mois,*** *hors voyage, à destination des pays européens participants :*

**Mobilité d’enseignement STA - Staff Teaching Assignments**

Mobilité effectuée à des fins d’enseignement dans un établissement partenaire comprenant **8** heures d’enseignement minimum.

**Mobilité de formation STT - Staff Mobility for Training**

Période de stage ou d'observation au sein d'une entreprise ou d'un établissement de l'enseignement supérieur.

**Candidature**

Le personnel enseignant/administratif s’engage à fournir au moment de sa demande :

- la fiche de candidature visée par le supérieur hiérarchique

- une lettre d’invitation du partenaire.

**Allocation ou remboursement des frais de mobilité**

Pour toute mission, l’allocation ou le remboursement seront calculés sur la base du forfait Erasmus+ et versés sur production des justificatifs suivants :

* contrat de mobilité STA/STT rempli et signé par toutes les parties avant le départ,
* attestation de présence à demander à l’établissement d’accueil une fois la mobilité commencée,

- rapport de mobilité en ligne (pour les STA/STT),

- tous les justificatifs de dépenses (originaux) : facture d’hôtel, carte d’embarquement, factures de repas, etc.